

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 28 JUN 2023 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4<sup>E</sup> RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :**

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*  
Madame Jessica Goulet (poste 1) – *vice-présidente*  
Madame Catherine Michaud (poste 5)  
Madame Anny Perron (poste 6)  
Madame Julie Néron (poste 7)  
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)  
Madame Bianca Tremblay (poste 10)  
Madame France Tessier (poste 11)

**TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM**

**PARTICIPATION DE :**

Monsieur Michel Laplace, directeur général  
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques  
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

**SONT ABSENTES :**

Madame Gisèle Touré (poste 8)  
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)  
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

**Vérification  
du quorum  
et ouverture  
de la séance**

**RÉSOLUTION CA-0276-23**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire générale a constaté le quorum;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Catherine Michaud **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Visioconfé-  
rence ou  
séance  
virtuelle par  
TEAMS**

**RÉSOLUTION CA-0277-23**

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame France Tessier **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Adoption de  
l'ordre  
du jour**

**RÉSOLUTION CA-0278-23**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Période de questions;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023;
6. Adoption du procès-verbal de la séance de cooptation du 31 mai 2023;
7. Affectation des surplus des établissements 2022-2023 (LIP, art. 193.4) – recommandation du comité de répartition des ressources;
8. Approbation du budget des écoles, du centre de formation professionnelle et du centre de formation générale des adultes;
9. Octroi de contrat pour le transport scolaire – secteur Chibougamau-Chapais;
10. Octroi de contrat pour la réfection du stationnement à l'école Galinée et des trottoirs à l'école Le Delta;
11. Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 – approbation;
12. Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers – amendement;
13. Politique relative à la surveillance du midi dans les écoles – abrogation;
14. Protocole d'entente entre la Localité de Valcanton, le CRSBP et le Centre de services scolaire de la Baie-James – renouvellement;
15. Désignation d'un responsable du traitement des plaintes (RTP);
16. Fin de mandat d'un administrateur – poste 8;
17. Évaluation de la direction générale – suivi;
18. Rapport de la direction générale;
19. Rapport du responsable de l'examen des plaintes;
20. ENAP – suivi de la rencontre virtuelle avec Mme Jessica Lebel;
21. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2023-2024;
22. Feux de forêt – suivi de la situation pour nos établissements;
23. Correspondance;
24. Comité de parents – dépôt du *Rapport annuel 2022-2023*;
25. Divers :
  - 25.1
  - 25.2
26. Période de questions;
27. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**Adoption du  
procès-  
verbal de la  
séance  
ordinaire du  
10 mai 2023**

**RÉSOLUTION CA-0279-23**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Adoption du  
procès-  
verbal de la  
séance de  
cooptation  
du 31 mai  
2023**

**RÉSOLUTION CA-0280-23**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance de cooptation du 31 mai 2023, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Affectation  
des surplus  
des établisse-  
ments 2022-  
2023 (LIP,  
art. 193.4) –  
recommen-  
dation du  
comité de  
répartition  
des  
ressources**

**RÉSOLUTION CA-0281-23**

**CONSIDÉRANT** l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources, le 19 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** la situation financière anticipée pour l'année 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'utiliser une partie des surplus accumulés pour équilibrer le budget 2023-2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame France Tessier **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine la recommandation du comité de répartition des ressources quant à l'affectation des surplus des établissements 2022-2023, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 160 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Approbation  
du budget  
des écoles,  
du centre de  
formation  
profession-  
nelle et du  
centre de  
formation  
générale des  
adultes**

**RÉSOLUTION CA-0282-23**

**CONSIDÉRANT** que les conseils d'établissement des écoles et des centres ont adopté leur budget 2023-2024, et ce, conformément aux articles 95 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources financières d'approuver les budgets des écoles et des centres;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration approuve les budgets des écoles et des centres suivants :

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 001 – École Notre-Dame-du-Rosaire | 012 – École Galinée   |
| 002 – École Bon-Pasteur           | 014 – École Le Delta  |
| 003 – École La Porte-du-Nord      | 015 – École Jacques-Rousseau                                    |
| 004 – École Vatican II            | 017 – École Boréale   |
| 005 – École Saint-Dominique-Savio | 018 – École Beauvalois  |
| 008 – École Le Filon              | 023 – Centre de formation générale des adultes de la Baie-James |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Octroi de  
contrat pour  
le transport  
scolaire –  
secteur  
Chibouga-  
mau-  
Chapais**

**RÉSOLUTION CA-0283-23**

**CONSIDÉRANT** que le contrat avec Autobus scolaire Chibougamau-Chapais inc. se terminait le 30 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de renouveler de gré à gré un contrat de transport scolaire avec l'entreprise qui offrait le service, pour un maximum de huit (8) ans, en respect du *Règlement sur le transport des élèves* (I-13.3 r.12);

**CONSIDÉRANT** les négociations intervenues entre le Centre de services scolaire de la Baie-James et Autobus scolaire Chibougamau-Chapais inc.;

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier effectuée au comité consultatif de transport lors d'une rencontre, le 5 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif de transport quant à l'octroi de ce contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat de transport scolaire dans le secteur de Chibougamau-Chapais pour une période de six (6) ans à l'entreprise *Autobus scolaire Chibougamau-Chapais inc.* pour la somme initiale de six cent trois mille six cent un dollars et cinquante-sept cents (603 601,57 \$) avant taxes **ET** d'ajuster les sommes versées pour les années subséquentes, en respect du financement octroyé dans les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Octroi de  
contrat pour  
la réfection  
du station-  
nement à  
l'école  
Galinée et  
des trottoirs  
à l'école Le  
Delta**

**RÉSOLUTION CA-0284-23**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public « 2023-15 – Réfection du stationnement à l'école Galinée et des trottoirs à l'école Le Delta » ;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 juin 2023, à 14 h;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par l'équipe du Service des ressources matérielles, en collaboration avec la firme de professionnels WSP responsable du projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme WSP;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** de ne pas octroyer le contrat pour la réfection du stationnement à l'école Galinée et des trottoirs à l'école Le Delta.

**ET** d'annuler l'appel d'offres public « 2023-15 – Réfection du stationnement à l'école Galinée et des trottoirs à l'école Le Delta ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Plan  
d'engage-  
ment vers la  
réussite  
2023-2027 –  
approbation**

**RÉSOLUTION CA-0285-23**

**CONSIDÉRANT** l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique qui précise que le centre de services scolaire doit approuver, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés dans ce dossier au cours de la dernière année par le comité d'engagement pour la réussite des élèves;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées au cours des dernières semaines dans le cadre de ce plan d'engagement vers la réussite;

**CONSIDÉRANT** la proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves quant au *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration approuve le *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027* du Centre de services scolaire de la Baie-James, tel que proposé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves.

**ET** autorise la transmission du *PEVR 2023-2027* au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Politique  
relative aux  
contribu-  
tions  
financières  
exigées des  
parents ou  
des usagers –  
amendement**

**RÉSOLUTION CA-0286-23**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers*;

**CONSIDÉRANT** que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Esther Levasseur, directrice du Service des ressources financières;

**CONSIDÉRANT** que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la direction générale d'amender ladite politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame France Tessier **ET RÉSOLU** d'amender la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-070.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Politique  
relative à la  
surveillance  
du midi dans**

**RÉSOLUTION CA-0287-23**

**CONSIDÉRANT** la résolution CC748-02 adoptée par le conseil des commissaires, le 23 mars 2002;

les écoles –  
abrogation

**CONSIDÉRANT** la résolution CA-0286-23 adoptée par le conseil d'administration, le 28 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger la *Politique relative à la surveillance du midi dans les écoles*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** de procéder à l'abrogation de la *Politique relative à la surveillance du midi dans les écoles*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Protocole  
d'entente  
entre la  
Localité de  
Valcanton, le  
CRSBP et le  
Centre de  
services  
scolaire de la  
Baie-James –  
renouvellement

**RÉSOLUTION CA-0288-23**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du protocole d'entente entre la Localité de Valcanton, le CRSBP de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec et le Centre de services scolaire de la Baie-James sur l'utilisation de la bibliothèque de l'école Beauvalois;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de chacune des parties de poursuivre ce partenariat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du protocole d'entente entre la Localité de Valcanton, le CRSBP de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec et le Centre de services scolaire de la Baie-James, et ce, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2027.

**ET** de mandater le directeur général à signer ledit protocole, tel que proposé au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-071.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Désignation  
d'un  
responsable  
du  
traitement  
des plaintes  
(RTP)

**RÉSOLUTION CA-0289-23**

**CONSIDÉRANT** l'article 24 de la Loi sur le protecteur national de l'élève (LPNE) qui stipule que : *Le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration de celui-ci*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner le responsable du traitement des plaintes;

**CONSIDÉRANT** que cette désignation sera effective à compter du 28 août 2023, soit la date d'entrée en vigueur des dispositions pertinentes de la LPNE (décret 621-2023 du 29 mars 2023);

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Catherine Michaud **ET RÉSOLU** de désigner M. Michel Laplace à titre de responsable du traitement des plaintes pour le Centre de services scolaire de la Baie-James, et ce, à compter du 28 août 2023.

**ET** de transmettre l'information au *Protecteur national de l'élève* (PNE), tel que requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fin de  
mandat d'un  
adminis-  
trateur –  
poste 8**

### **RÉSOLUTION CA-0290-23**

**CONSIDÉRANT** l'article 175.7 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** que l'administratrice au *Poste 8 – Membre du personnel – personnel de soutien* a fait défaut d'assister à trois (3) séances consécutives du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par l'administratrice de poursuivre son mandat et de régulariser sa situation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame France Tessier **ET RÉSOLU** d'accorder un délai jusqu'à la prochaine séance ordinaire prévue le 30 août 2023.

**ET** de considérer que le mandat de cette administratrice prendra alors fin le jour de cette séance (30 août 2023), à moins qu'elle n'y assiste.

**ET**, dans l'éventualité où le mandat prend fin le 30 août 2023, de procéder au comblement de ce poste, en vertu de l'article 175.11, pour la durée non écoulée du mandat, et ce, dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POINT 17 – ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – SUIVI**

Mme Jacynthe Allaire, présidente et porte-parole du comité des ressources humaines fait le suivi dans le dossier de l'évaluation de la direction générale. Elle précise que l'évaluation finale est prévue en octobre 2023.

### **POINT 18 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration. Quelques questions sont soulevées et répondues.

### **POINT 19 – RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'EXAMEN DES PLAINTES**

Le responsable de l'examen des plaintes, M. Michel Laplace, présente son rapport pour l'année 2022-2023.

### **POINT 20 – ENAP – SUIVI DE LA RENCONTRE VIRTUELLE AVEC MME JESSICA LABEL**

La secrétaire générale, Mme Lyne Grenier, fait le suivi des éléments soulevés lors de sa rencontre virtuelle avec Mme Jessica Lebel concernant la formation obligatoire des membres du conseil d'administration et des communications afférentes,

particulièrement en ce qui concerne le questionnaire du *Révéléateur d'intelligence collective*.

#### **POINT 21 – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024**

La secrétaire générale, Mme Lyne Grenier, dépose à l'intention des membres, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année scolaire.

#### **POINT 22 – FEUX DE FORÊT – SUIVI DE LA SITUATION POUR NOS ÉTABLISSEMENTS**

Le directeur général, M. Michel Laplace, dresse l'état de situation pour nos établissements, en lien avec les feux de forêt et les évacuations forcées. Quelques questions sont soulevées et répondues.

Mme Jacynthe Allaire, présidente, tient à remercier et féliciter toutes les équipes-écoles et centres, les directions, les membres du personnel et les élèves pour leur gestion et leur résilience, face à cette situation hors du commun.

#### **POINT 23 – CORRESPONDANCE**

La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) est transmise aux membres, par courriel, de façon hebdomadaire.

Mme Jacynthe Allaire, présidente, fait un bref suivi des points traités lors de l'assemblée générale annuelle de la FCSSQ, tenue le 8 juin 2023.

#### **POINT 24 – COMITÉ DE PARENTS – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023**

Mme Catherine Michaud, membre du comité de parents, dépose à l'intention des membres du conseil d'administration, le *Rapport annuel 2022-2023* du comité de parents. Quelques questions sont soulevées et répondues.

Des félicitations sont adressées aux membres du comité de parents, et plus particulièrement à Mme Catherine Michaud, pour la rédaction et la conception du rapport annuel.

#### **POINT 26 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

Levée de la  
séance

#### **RÉSOLUTION CA-0291-23**

**CONSIDÉRANT** que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame France Tessier **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 20 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Jacynthe Allaire,  
Présidente

---

Lyne Grenier,  
Secrétaire générale